



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 2 Octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 2 octobre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Paul DUMOULIN Maire.

Date de convocation : 24 septembre 2018

Présents : DUMOULIN Jean-Paul, PORCHET Sébastien, VIGEANT Catherine, VELINA Olivier, LARIGNON Thierry, CHAUVET Bruno, COHU Jean-Stéphane, RANDONNET Marc

Absent excusé : RAVARD Stéphane (pouvoir O. VELINA), MARECHAL Fabien, MERCERON Jérôme, DELIN Pâquerette,

Absent : LUCERI Morgane

Secrétaire de séance : CHAUVET Bruno,



I – INFORMATIONS GENERALES

1) La Communauté de communes Vendée Sèvre Autise

CONSEIL DE COMMUNAUTE le 10 septembre 2018

- Rapport d'activités 2017
- Maisons de santé : branchement assainissement et signalétique
- Aire covoiturage : diagnostic amiante et plomb
- Avenants sur les travaux des salles de sports
- Travaux de rénovation des gendarmeries Maillezais et St Hilaire
- Tourisme : taxes de séjour 2019
- Versement des primes à l'habitat





2) Le SYCODEM – TRIVALIS:

Pas de nouvelles informations




3) Les syndicats intercommunaux

SYDEV : syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée	Thierry LARIGNON Sébastien PORCHET Jérôme MERCERON	Pas de nouvelles informations	
Syndicat intercommunal d'alimentation en Eau Potable de la forêt de Mervent	Jean-Paul DUMOULIN Marc RANDONNET Paquy DELIN Jérôme MERCERON	Pas de nouvelles informations	
SPL Société publique locale = agence de services aux collectivités locales de Vendée	Thierry LARIGNON	Pas de nouvelles informations	
Le syndicat mixte e-Collectivités Vendée	Jean-Paul DUMOULIN	Pas de nouvelles informations	
CCAS centre communal d'action sociale	Jean-Paul DUMOULIN Cathy VIGEANT Marc RANDONNET Morgane LUCERI Bruno CHAUVET	Pas de nouvelles informations	
SIVU DES LOGTS FOYERS	Cathy VIGEANT	Réunion le 20 septembre	

CIAS centre intercommunal d'action sociale	Marc RANDONNET	Quinzaine bleue à partir du 8 octobre	
PARC NATUREL du MARAIS POITEVIN	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	Pas de nouvelles informations	
SYNDICAT MIXTE Des bassins VENDEE SEVRE AUTISES	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	Réunion le 17 septembre Déménagement prochain sur Fontenay	

4) Les commissions intercommunales

Commission 13 juillet	OULMES NIEUL SUR L'AUTISE BOUILLE COURDAULT	En attente bilan financier
Commission RPI DE L'AUTISE 	OULMES BOUILLE COURDAULT	Départ en retraite de Jacqueline CHAIGNEAU responsable cantine à Courdault – remplacement assuré par Natacha POUZET

CULTURE (C.C.V.S.A)

Le 3 novembre aura lieu à la bibliothèque la projection d'un film sur la Guerre 14/18

5) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le 13 octobre aura lieu une MARCHE LECTURE sur le thème de la Guerre 14/18



6) Les commissions communales

ADJOINT / Olivier VELINA – les Ecluzis : lots n°2 et 11 permis accordés, option à confirmer pour le lot 1 – 1 permis accordé rue de la Thibie – 1 aménagement de 3 lots rue du Mouton.

Nettoyage du local de la paroisse face à l'église par Hygie'clean

Réparation de 2 panneaux à la guinguette par la menuiserie PORCHET – accord du conseil

ADJOINT / Cathy VIGEANT – réalisation prochaine de l'ossuaire dans le cimetière communal

Contrôle sécurité annuel des cages de buts au complexe sportif

ADJOINT / Thierry LARIGNON – travaux de voirie chemin de la Prairie pour octobre – début des travaux sur le poste rue des Groies la semaine prochaine.

ADJOINT / Marc RANDONNET – AG de l'A.P.E le 28 septembre : changement de Président – AG du collectif des parents le 4 octobre

Inventaire des zones humides : le groupement a retenu le bureau d'étude Hydro Concept – subventions à hauteur de 80% - le part d'Oulmes se monte à 26,5% du solde soit 1.300 € environ.

7) ENTENTE SUR LES COMMUNES Oulmes, Nieul-sur-l'Autise, Xanton Chassenon,

AVANCEMENT DU PROJET « COMMUNE NOUVELLE »:

RDV services Etat :

Le 4 septembre : nouveau trésorier

Réunion Comité TECHnique (COTEC) :

tous les agents : 12 septembre

Séminaire ELUS

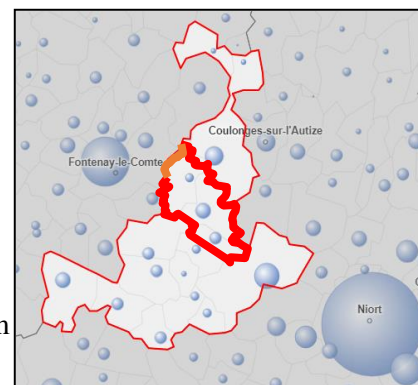
6 septembre : finances – charte

1^{er} octobre : bilan des réunions publiques – proposition du nom de la commune nouvelle

Communication :

réunions publiques : 24 – 25 – 27 septembre

VOTE LE LUNDI 8 OCTOBRE à 20 H 45



II – FINANCES

OBJET : CREANCES ETEINTES POUR IMPAYES DE SERVICES PERISCOLAIRES AU RPI DE L'AUTISE

La commission de surendettement des particuliers de la Vendée a transmis au trésorier l'ordonnance judiciaire rendue le 25/05/2016, concernant un ancien redevable du RPI DE L'AUTISE (prestation cantine).

Le solde de dette concernée est d'un montant de 179,08 €.

Il est donc demandé au conseil de délibérer pour créances éteintes afin que l'ordonnance soit traitée au niveau comptable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'inscrire la dette d'un montant de 179,08 € en créances éteintes.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET ANNEXE RPI DE L'AUTISE 2018

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de décision modificative sur le BUDGET ANNEXE RPI DE L'AUTISE 2018, pour les prévisions de crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60631 : Fournitures d'entretien	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6184 : Versements à des organismes de formation	0.00 €	430.00 €	0.00 €	0.00 €
D-637 : Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	0.00 €	140.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	870.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	910.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	910.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	910.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	910.00 €
D-6542 : Créances éteintes	0.00 €	180.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	180.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70848 : aux autres organismes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	380.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	380.00 €
R-7472 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	250.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	250.00 €
R-773 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	420.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	420.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	1 960.00 €	0.00 €	1 960.00 €
Total Général		1 960.00 €		1 960.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VOTE la décision modificative n°1 sur le BUDGET ANNEXE RPI DE L'AUTISE 2018,

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°4 SUR LE BUDGET GENERAL 2018

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de décision modificative sur le BUDGET GENERAL 2018, pour les prévisions de crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61551 : Matériel roulant	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0.00 €	13 297.06 €	0.00 €	0.00 €
D-6488 : Autres charges	13 297.06 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	13 297.06 €	23 297.06 €	0.00 €	0.00 €

R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TO TAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	6 465.86 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TO TAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	6 465.86 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	4 465.86 €	0.00 €	0.00 €
TO TAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	4 465.86 €	0.00 €	0.00 €
R-73224 : Fonds départemental des DMTO pour les communes de - de 5 000 hab	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €
TO TAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	19 762.92 €	29 762.92 €	30 000.00 €	40 000.00 €
Total Général		10 000.00 €		10 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VOTE la décision modificative n°4 sur le BUDGET GENERAL 2018,

III – FISCALITE

OBJET : URBANISME – RECONDUCTION TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée en 2011. Elle est appliquée depuis le 1^{er} mars 2012.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;
les taux appliqués jusqu'au 31 décembre 2018 sont :

- Deux zones : zone A au taux de 3,5% et le reste du territoire au taux de 4,5%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'instaurer à nouveau la taxe d'aménagement au 1^{er} janvier 2019 (dans les conditions prévues par l'article L331-5 du code de l'urbanisme)
- La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans.
- le taux et les exonérations pourront être modifiés tous les ans.

OBJET : REDEVANCE 2019 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire rappelle la délibération du 26 septembre 2017 fixant les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2018 à savoir :

- Part fixe = 24,00 €
- Prix au m³ = 0,80 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de ne pas modifier le montant de la redevance assainissement qui sera recouvrée par les services de la SAUR au profit de la commune, compter du 1^{er} janvier 2019
 - **Part fixe = 24,00 €**
 - **Prix au m³ = 0,80 €**

IV – AMENAGEMENT

OBJET : DEPLOIEMENT DU RESEAU DE TELEPHONIE MOBILE : ACCORD DE PRINCIPE POUR L'INSTALLATION D'UN PYLONE RELAIS

La mairie a été sollicitée pour l'installation d'une antenne relais pour la couverture de téléphonie mobile
2 sociétés se sont manifestées
2 propositions d'implantation différentes

PROPOSITION ORANGE

Pylône relais = rue de la THIBIE
terrain susceptible d'accueillir les installations, la parcelle ZO 31 le long de la départemental
l'installation d'un pylône treillis entre 30 et 40 m,
à déterminer après le passage d'un drone, ainsi que sa zone technique, le tout sur une surface

PROPOSITION TDF

Pylône relais = Complexe sportif
intérêt de TDF d'acheter ou de louer une partie du terrain communal ZN 21 pour y mettre un pylône

de 50 m² environ, clôturé par un grillage.

Moyennant un loyer annuel de 1500€.

TDF propose à l'achat 12 000 € ou à la location 1500 € avec un bail de 12 ans



Le conseil municipal émet un avis favorable à l'implantation d'un pylône relais.

V – QUESTIONS DIVERSES

OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL AU NOUVEAU COMPTABLE DU TRESOR

Le Maire rappelle que le comptable du Trésor a changé en juillet dernier. La décision est reportée sur 2019.

OBJET : CONVENTION POUR LA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT AVEC LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Le Maire présente au conseil la convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement avec le Conseil départemental de la Vendée.

Elle règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission d'assistance technique fournie par le Département au maître d'ouvrage, dans les domaines de l'assainissement en application de l'article L.3232-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Cette mission d'assistance ne supplée pas le travail de gestion et d'exploitation qui reste sous l'entière responsabilité du maître d'ouvrage et de son exploitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- SOLLICITE la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement auprès du Conseil départemental de la Vendée
- MANDATE le Maire pour signer la convention

ORGANISATION AGENTS TECHNIQUES

Le Maire présente au conseil le planning d'entretien de voirie mis en place pour les agents techniques

Du 17 janvier au 16 février 2019



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Prochaine séance le lundi 8 octobre 2018 à 20 h 45

Le Conseil municipal,



Le Maire,

